

## Conseil du 19<sup>e</sup> arrondissement

Séance du 23 janvier 2018

**Vœu présenté par François Dagnaud et les présidents du groupe de la majorité, Roger Madec, Sergio Tinti, Dan Lert, relatif aux moyens alloués par le rectorat de Paris à l'inclusion en milieu scolaire ordinaire des enfants en situation de handicap pour un 19<sup>e</sup> « Zéro enfants sans solution adaptée ».**

Considérant que le droit à l'éducation pour tous les enfants, quel que soit leur handicap, est un droit fondamental,

Considérant que l'inclusion des enfants porteurs de handicap est aujourd'hui une priorité nationale,

Considérant la loi du 11 février 2005 pour « l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées » renforçant depuis considérablement les actions en faveur de la scolarisation des élèves handicapés,

Considérant le dispositif d'accompagnement des élèves en situation de handicap visant à favoriser la scolarisation en milieu ordinaire des élèves reconnus en situation de handicap par la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH),

Considérant l'importance de cette aide humaine dans l'accès à l'autonomie dans les apprentissages, la participation aux activités collectives et l'installation de l'enfant en situation de handicap comme élève dans des conditions de sécurité et de confort satisfaisant,

Considérant l'augmentation constante des demandes enregistrées par les MDPH liées à la scolarisation des enfants handicapés et des prescriptions d'Auxiliaires de Vie Scolaires (AVS) émises en particulier sur notre territoire par la MDPH de Paris pour répondre à cet enjeu, que ce soit aide humaine individuelle ou mutualisée,

Considérant les situations inquiétantes signalées par les différents représentants de la communauté éducative scolaire du 19<sup>ème</sup> d'absence d'AVS auprès d'enfants scolarisés ayant reçus des préconisations d'AVS dans le cadre de plans personnalisés de scolarisation (PPS) concertés,

Considérant la précarité du statut des AVS et le manque de formation des AVS, en particulier dans l'accompagnement de certains handicaps,

Considérant par ailleurs la nécessité d'aménagements pédagogiques spécifiques en lien avec ces PPS qu'il convient de mettre en œuvre dans les écoles par les enseignants eux-mêmes et pour lesquels des innovations pédagogiques sont attendues,

Considérant le nouveau schéma parisien à destination des personnes en situation de handicap pour la période 2017-2021,

**Le conseil d'arrondissement sur proposition de François Dagnaud et des présidents de groupe de la majorité demande :**

- **Qu'un diagnostic complet de la situation dans les écoles du 19<sup>e</sup> arrondissement concernant la scolarisation et l'inclusion des enfants en situation de handicap reconnue par la MDPH de Paris, en particulier sur les effectifs de postes d'auxiliaire de vie**

**scolaire et leurs délais de recrutement, soit demandé auprès de l'Education Nationale et présenté au maire et au conseil municipal du 19<sup>e</sup> arrondissement ;**

- **Que notre arrondissement initie avec l'Education Nationale un projet pilote visant l'objectif de « Zéro enfant sans solution adaptée » en matière d'aménagements pédagogiques en direction des enfants en situation de handicap à l'école.**